

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

5 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Internet : www.infogreffe.fr
Tél : 03.29.79.09.39

RECEPISSE DE DEPOT

SEGENEST SA
66 AVENUE MIRIBEL
BP 146
55104 VERDUN CEDEX

V/REF :

N/REF : 2002 B 40065 / 2010-A-1069

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 17/09/2010,

P.V de gérance du 16/08/2010

- Transfert du siège social à compter du 23/08/2010, anciennement Espace Doumenc avenue de l'Etang Bleu 55480 Thierville-sur-Meuse.

Statuts mis à jour

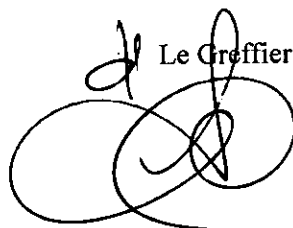
Concernant la société

SARL ENTREPRISE VARNEROT
Société à responsabilité limitée
8 avenue Pierre Goubet
55840 Thierville-sur-Meuse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1069 le 17/09/2010

R.C.S. BAR LE DUC 443 225 362 (2002 B 40065)

Fait à BAR LE DUC le 17/09/2010,

 Le Greffier

ENTREPRISE VARNEROT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : ESPACE DOUMENC AVENUE DE L'ETANG BLEU

55840 THIERVILLE SUR MEUSE (MEUSE)

443 225 362 RCS BAR LE DUC

DECISIONS DU GERANT **EN DATE DU 16 AOUT 2010**

L'an deux mille dix,

et le seize août à onze heures, au siège social,

Monsieur Michaël VARNEROT gérant, de la société ENTREPRISE VARNEROT a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

Monsieur Michaël VARNEROT précise l'objet des présentes décisions :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur Michaël VARNEROT prend ensuite les décisions suivantes :

DECISIONS

PREMIÈRE DECISION

Le gérant décide de transférer le siège social de la société à THIERVILLE SUR MEUSE (Meuse) 8 avenue Pierre Goubet à compter du 23 août 2010.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, le gérant décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

Le siège social est fixé à THIERVILLE SUR MEUSE (Meuse) 8 avenue Pierre Goubet.

TROISIÈME DECISION

Le gérant donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Michaël VARNEROT gérant de la société ENTREPRISE VARNEROT.

Le gérant

